

## Taxes américaines sur le vin et les spiritueux : pas de *libération Day* pour les vins et spiritueux français qui appellent à la poursuite des négociations

Le Président des Etats-Unis a annoncé le 2 avril des droits additionnels de 20% sur l'ensemble des produits européens dont les vins et spiritueux français, soit un coût total estimé à plusieurs centaines millions d'euros pour la filière, qui représentent 25% du total des exportations. Des négociations justes et apaisées sont indispensables pour trouver une position qui tende vers le neutre 0-0 de chaque côté de l'Atlantique.

La loi du Talion. Comme l'ensemble des produits français exportés aux USA, la filière viticole française (vins et spiritueux) a été impactée par les 20% de surtaxe décrétée par Donald Trump, dont le marché américain représente près de 25% des produits viticoles exportés sous indications géographiques (AOC et IGP). Conséquences ? Un potentiel recul des exportations aura vraisemblablement des conséquences à plusieurs centaines de millions d'euros et mettra en péril des milliers d'exploitations viticoles et des pans entiers des territoires ruraux. Un tel recul aura un impact énorme sur l'économie française.

*« L'an dernier, c'est environ 3,8 milliards d'euros de vins et spiritueux qui ont été exportés vers les États-Unis. Nous sommes très dépendants de ce marché à court terme. Nous le sommes doublement, car la viticulture française a déjà un genou à terre : inflation, aléas climatiques, baisse de la consommation. Le nombre de cessations d'activité est très préoccupant ; nous avons déjà procédé à l'arrachage de près de 50 000 ha de vignes en France. »*

### Une onde de choc à plusieurs vitesses selon les régions et les produits exportés

Toutes les régions viticoles ne seront pas impactées de la même manière. *« Pour les eaux-de-vie (Cognac et Armagnac), c'est une catastrophe d'une ampleur inimaginable. En addition du conflit avec la Chine, ces taxes vont mettre en très grande difficultés notre filière, avec un risque de cessations d'activité en chaîne en Charentes notamment. »* souligne **Anthony BRUN, Vice-Président de la CNAOC et Président de l'UGVC à Cognac.**

La filière des vins de Bordeaux est également très touchée par ce niveau de taxe. *« Les Etats Unis sont notre premier marché à l'exportation en volume et en valeur (près de 30 millions de bouteilles pour plus de 435 millions d'euros) ; l'impact commercial de cette taxe ne peut être évalué à ce stade, même si l'on constate depuis plusieurs semaines des annulations ou blocages de commandes auprès des exportateurs. »* ajoute **Jean-Marie GARDE, Secrétaire général adjoint de la CNAOC et Président de la FGVB à Bordeaux.**

Sur le plan économique ce n'est pas seulement une mauvaise nouvelle pour les vignerons français, ça l'est pour toute la filière qui génère 440 000 emplois directs et indirects pour les vins et 70 000 emplois pour la filière des spiritueux. L'ensemble de l'écosystème viticole (les fabricants de bouteilles, les fabricants d'étiquettes, de cartons, les services de transport et de logistique) vont se trouver affecté par ce manque à gagner. De même que tout le système de distribution de vin aux Etats Unis, de l'importateur au détaillant jusqu'aux restaurateurs et aux consommateurs américains : personne n'en sortira gagnant. *« Certaines entreprises pourront peut-être s'adapter en rognant sur leur marge et trouver un accord avec leur importateur : encore faut-il tenir sur la durée. »* ajoute Jérôme BAUER.

## **Un dialogue apaisé est nécessaire pour régler au plus vite ce conflit dont la filière est otage**

Le Président Américain a déclaré ce weekend sur la chaîne américaine NBC News « être ouvert à des accords avec les pays cherchant à éviter les droits de douane et qu'il pourrait se montrer généreux, si les gens sont prêts à nous donner quelque chose de grande valeur en retour ». De son côté, la Commission européenne « s'est déclarée prête à engager un dialogue constructif avec les Etats-Unis, affirmant qu'un engagement continu et une approche positive constituent la meilleure voie à suivre ».

*« Il est encore temps de négocier. Nous encourageons avec force, la Commission européenne à ouvrir des négociations justes et apaisées pour nous permettre d'obtenir une baisse de cette taxation afin de maintenir les flux commerciaux plus que jamais nécessaires dans le contexte que nous vivons. A court terme, nous ne pourrions pas palier les déficits commerciaux par une ouverture sur des marchés de substitution. Les Etats-Unis, représentent le principal marché en valeur de la filière, il nous faudra des années pour arriver à trouver un niveau de valorisation égal dans d'autres pays. Plutôt que d'utiliser la filière vins et spiritueux comme un objet de rétorsion tarifaire, nous appelons de nos vœux à des solutions gagnantes-gagnantes qui tendent vers le neutre 0-0 de chaque côté de l'Atlantique.*

*La CNAOC intervient à l'intergroupe Vins et Spiritueux au Parlement européen le 3 avril, qui consacre son ordre du jour exclusivement à ce conflit géopolitique. Nous savons pouvoir compter sur nos eurodéputés pour appuyer avec force notre appel à la négociation positive auprès de la Commission européenne. »* conclut Jérôme BAUER.

### **Les chiffres de la filière vin et spiritueux au US**

- Le marché américain représente 24,5 % des exports (en valeur)
- En 2024 : 3,8 milliards d'euros de vins et spiritueux exportés aux US soit 32 269 386 caisses.

### **A propos de la CNAOC**

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) regroupe à travers 17 Fédérations régionales, soit l'ensemble des syndicats viticoles d'appellation de France (365). Elle représente tous les vignerons produisant des vins d'appellations d'origine (AOC), quel que soit leur statut, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle est active sur les sujets d'intérêts collectifs de la filière, sur le champ de la défense du statut de l'exploitant viticole et celui de la défense des intérêts communs liés à l'appellation d'origine contrôlée.

### **Contact presse**

CNAOC - Charlotte Barotin : [c.barotin@cnaoc.org](mailto:c.barotin@cnaoc.org) - 06 74 61 78 75